

Note d'information

Projet de changement d'organisme de rattachement pour le club.

Afin de mettre en application la décision du Conseil d'Administration votée en séance du 21/01/2026, notre association s'est engagée dans une démarche de normalisation qui nécessite le retrait du club du giron de la **Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP)** pour une affiliation à l'association **Générations Mouvement**.

Ce changement a pour objectif de simplifier l'organisation de nos séjours, en réduire les coûts et gagner en souplesse dans le strict respect de la réglementation en vigueur.

Un tel changement de tutelle présente des incidences en termes de cotisations, assurances, activités périphériques (entretien et balisage des sentiers) et relations avec le Comité Départemental (**CDRP**).

Ci-après, le point détaillé sur les avantages et les inconvénients de ce projet.

Les évolutions positives (Plus-values)

- **Simplification administrative** : Les procédures d'organisation des voyages sont largement simplifiées et plus économiques.
- **Baisse de la cotisation** : Le prix de l'adhésion au club fixé à **34 € au lieu de 42 €**
- **Suppression des frais** : Les frais de gestion des licences sont totalement supprimés.
- **Activités de balisage** : Arrêt des activités d'entretien et de balisage pour le compte de la FFRP (actuellement rémunérées par la Communauté de Communes). Toutefois, la possibilité de poursuivre cette activité en relation directe avec la Com-Com pourrait être étudiée.
- **L'équilibre budgétaire et la pérennité financière** ainsi assurés, permettent à l'association de s'affranchir de l'obligation de recettes issues des travaux d'entretien et de balisage.

À savoir : Générations Mouvement délivre une carte individuelle de membre à chaque adhérent.

Générations Mouvement en ligne : <https://www.generations-mouvement.org/le-mouvement/>

Les changements négatifs (Perte d'avantages)

- **Couverture d'assurance restreinte** : L'assurance liée à la nouvelle adhésion couvrira uniquement les accidents survenant dans le cadre des activités organisées par l'association. **Elle n'offre pas de garanties sur vos randonnées personnelles, treks individuels ou de type Compostelle.**
- **Fin des avantages FFRP / CDRP** : Plus aucun accès aux séjours organisés par le CDRP, ni aux informations, formations et manifestations proposées par la FFRP.

Tout sur la licence fédérale : <https://www.ffrandonnee.fr/adherer/la-licence-federale/decouvrez-la-licence-federale>

Alternatives pour conserver votre licence FFRP

Pour les adhérents qui attachent une importance primordiale à la licence FFRP (notamment pour l'extension de son assurance), deux solutions individuelles restent possibles :

Option 1 : La double adhésion

- Souscription d'une licence FFRP complète auprès d'un autre club (coût de la licence + adhésion à cet autre club).
- Adhésion à notre club Rando Plaisir (coût prochaine saison restant à définir). **Actuellement, 11 membres de Rando Plaisir sont dans cette position.**

Option 2 : Le Randopass

- Souscription d'un « Randopass » individuel (35 € pour la saison 2025/2026 – fractionnement mensuel possible) qui offre les mêmes garanties d'assurance que la licence.
- Adhésion à notre club Rando Plaisir (affilié à *Génération Mouvement*, coût prochaine saison restant à définir).

Prochaine étape : Vote en Assemblée Générale Extraordinaire.

Ce changement radical implique une refonte complète des statuts et du règlement intérieur de Rando Plaisir. En conséquence, ce projet devra obligatoirement être soumis au vote et obtenir l'**approbation majoritaire des adhérents lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire (AGE)**.